



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Comité paritaire des actions sociales
SECRETARIAT DU COPAS

COPAS (06) RWE/DS PV 208

COMPTE RENDU DE LA 208 EME REUNION DU COMITE PARITAIRE DES ACTIONS SOCIALES (COPAS)

Tenue à Bruxelles le 25 octobre 2006

La séance est ouverte à 9h45', le quorum est atteint.

La **PRESIDENTE** ouvre les travaux de cette 208^{ème} réunion du Comité tout en proposant de tenir des réunions plus fréquentes, plus courtes et plus efficaces à l'avenir.

Au nom du Comité elle souhaite un prompt rétablissement à Mme T Iacobelli empêchée pour raison de santé

I. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé

M. De Meerleer demande à ce qu'un point "Assistants Sociaux" soit mis à l'OJ d'une prochaine réunion.

II. Adoption du compte rendu de la 207^{ème} réunion

Le compte rendu a été approuvé par procédure écrite le 22 septembre 2006.

III. Suivi des travaux de la 207^{ème} réunion

• Document sur la refonte des comités paritaires à vocation sociale

M. BLANC informe le Comité de la rencontre du CLP avec le Directeur Général de l'ADMIN, M. C. Chêne, au cours de laquelle il a été confirmé que le COPAS est l'instrument principal pour la politique sociale et le Bien-Etre au travail

M. EDWARDS présente le texte distribué en séance pour information des membres.

Il a été transmis à l'ADMIN B5 pour avis

La PRESIDENTE demande que ce projet, qui fut bloqué suite aux élections du Comité du personnel, soit redynamisé.

M. BLANC signale que le document sera mis l'O.J. du CLP actuel. Un courrier sera adressé à MM. Chêne et Kallas pour avancer dans ce domaine.

M. ADURNO propose que le texte soit revu à la lumière de la nouvelle politique du Bien-Etre et souhaite avant tout un COPAS qui fonctionne bien à Bruxelles avant de parler d'autres lieux.

M. RAOULT comprend que le "Comité Supérieur de la Politique Sociale" remplacerait le CASS. Il n'est pas opposé au changement du nom de l'organe, il considère que ce qui est important est de résoudre les problèmes qui n'ont pas permis une bonne articulation entre le CASS et les différents COPAS jusqu'à présent.

M. EDWARDS souligne que le "Comité Supérieur de la Politique Sociale" va plus loin que l'actuel CASS. Il sera co-présidé par le Directeur Général de l'ADMIN et le Président du CCP. Une plus grande responsabilité dans le cadre d'une "cogestion" permettra la redynamisation des comités et de facto de la politique sociale.

M. KRIKELAS demande s'il est prévu que chaque secteur aurait son Copas?

M. EDWARDS répond par l'affirmative tout en ajoutant que les réunions seraient plus fréquentes.

M. RAOULT demande qu'en plus du Comité Local du Personnel de Bruxelles, le Comité Central du Personnel soit également consulté à ce sujet.

Pour conclure, LA PRESIDENTE propose de prendre personnellement des contacts informels avec toutes les personnes concernées du CCP-CLP-COPAS-ADMIN B.

Pour la nouvelle structure, elle indique la nécessité de tenir compte de plusieurs caractéristiques:

1) au niveau de Bruxelles, les différentes compétences des comités sont éparpillées (cf. avis juridique) et qu'il faut les éclaircir

2) l'existence du CASS

3) qu'il faut reconsidérer les comités interinstitutionnels existant actuellement

Et qu'il convient de donner le maximum de contenu à chaque COPAS en ce qui concerne la gestion de la politique sociale.

Ensuite, faire un projet à caractère informel, après contacts et qui conviendrait à tout le monde

- **Fonds ancien économat:**

M. BLANC informe que le point a été discuté avec M. Chêne Les fonds de l'ancien économat (2,5 mio €) impliqueraient également Luxembourg et Ispra. Ils devraient être engagés en 2007.

M. ADURNO Indique que le montant des fonds serait beaucoup plus important que les chiffres annoncés. Il redemande à connaître la comptabilité du CPRE à ce sujet. Il demande une réflexion politique quant à leur redistribution.

M BLANC mentionne également que trop de médecins du Service Médical sont sous contrat.

La PRESIDENTE répond qu'un concours interinstitutionnel pour recruter du personnel médical et paramédical est envisagé.

• **Rapport du groupe de travail "mobilité"**

M. DE MEERLEER fait rapport du groupe de travail

Le groupe de travail a analysé les documents mis à sa disposition, à savoir:

- *le plan de Mobilité 2006-2009 – Décision de la Commission du 15.03.2006;*
- *l'avis du CLP concernant le Plan de Mobilité 2006-2009;*
- *la note de dossier "Parkings" de l'OIB du 11.04.2006;*
- *le projet de réglementation parkings – Document non daté préparé par l'OIB;*
- *les modalités d'application de la décision de la Commission du 15.03.2006 – Participation de la Commission aux abonnements transports publics – Document non daté préparé par l'OIB.*

Il a été tenu compte de trois aspects au cours de cette analyse: les parkings, les transports publics et le lien entre ces deux aspects.

Les deux documents montrent de grandes imprécisions, un travail rédactionnel devra être fait pour enlever les ambiguïtés et certaines zones grises.

Le groupe de travail constate :

- Une mise en œuvre contraignante.
- Une analyse de la pertinence du lien entre la politique des parkings et l'encouragement aux transports publics manquante. ans ce lien, le plan pourrait être plus ambitieux.
- Les aspects financiers sont flous.
- La comparaison place de parking (1.300€/an) et abonnement STIB (400€/an) déforce toute justification d'un remboursement limité à 50% du coût d'un abonnement.

- L'OIB ne semble pas avoir exploré l'inscription de son plan de mobilité dans le plan de mobilité de l'Etat belge subsidiant les 20% à charge de tout employeur ou institution implanté sur son territoire.
- La distance maximale de 60km n'est pas statutaire. Il vaudrait mieux fixer un plafond de remboursement.
- L'obligation de renoncer à la vignette avec un mécanisme lourd d'obtenir d'accès ponctuel ne permet pas de répondre aux nécessités de service ni aux cas de grève ou d'accès obligé pour raison extérieure.
- La lourdeur des contrôles à posteriori.....
- Dans la réglementation des parkings on ne parle pas des emplacements pour motos et vélos, du car sharing, car pooling, des douches.
- Manque de planification sur l'évolution de la surface des parkings et le réemploi des 20% de places encadrement jamais utilisé.

M. EDWARDS avance que le rapport pourrait être présenté à la réunion du mois de novembre.

M. LATOUCHE précise qu'il s'agit bien d'une série de réflexions et pistes possibles émises par le groupe de travail au sujet des documents mis à sa disposition par l'OIB

M. RAOULT se félicite que la Commission ait décidé d'un plan de mobilité. Il relève que les titulaires d'une vignette d'accès aux parkings n'auraient pas à choisir entre le bénéfice de l'accès aux transports publics et l'accès aux parkings puisque toutes les vignettes existantes seraient annulées et il faudra refaire une demande. Les membres du personnel qui feraient une nouvelle demande se verraient automatiquement exclus du remboursement du transport en commun. Il pense que l'intérêt de la Commission et de son personnel n'est pas de compliquer outre mesure. Le système des vignettes d'un jour risque de surcharger la D.G. ADMIN.

M. ADURNO est d'avis que le rapport doit surtout se pencher sur les aspects sociaux, l'aspect politique doit être traité par l'ADMIN et les Syndicats et l'aspect sécurité hygiène par le CSHT.

Il souligne le fait que plus de 40% du personnel utilise déjà les transports en commun et dès lors qu'il ne voit pas la nécessité de restreindre les parkings. Il faut aussi tenir compte des parents qui conduisent les enfants dans les crèches et les écoles qui ont besoin de leur véhicule pour se rendre au travail.

M. BLANC rappelle que lors de la réunion avec M. Chêne il a été dit que la Commission était une des rares institutions qui ne paie pas les transports de son personnel parce que les crédits nécessaires ne sont pas libérés.

Il informe également que du côté de la représentation du personnel, certaines personnes souhaitent une vision plus large englobant la politique immobilière de Bruxelles.

LA PRESIDENTE demande au Secrétariat de transmettre le projet de rapport aux membres du Comité pour commentaires éventuels afin qu'il puisse être adopté lors de la réunion de novembre.

- **Crèches**

M. MERLETTI souhaite connaître la politique actuelle en matière d'ouverture de nouvelles crèches et les places disponibles.

MME HENCEVAL confirme qu'il y a actuellement une liste d'attente de 3 à 400 personnes dont certaines trouvent d'autres solutions. Ceci étant dû à un problème immobilier. Rue de Genève il y aura 54 places supplémentaires disponibles après Pâques 2007.

LA PRESIDENTE indique que dans le cadre de la politique du Bien-Etre et du programme de l'OIB il est prévu de rattraper le retard et arriver à ce qu'il n'y ait plus de liste d'attente. Les budgets seraient disponibles. Le problème réside dans la complexité des règles administratives avec les communes bruxelloises, il y a des réticences très fortes pour donner des autorisations pour l'ouverture de nos crèches.

D'ici 2009 en plus de "Genève", il est prévu d'ouvrir une crèche à "Wagon-Lits" (extension de la crèche Clovis) et "Cornet-Leman"

MME WILFART, architecte de la Commission, donne l'information que le permis de bâtir sera signé tout prochainement pour "Wagon Lits", à côté de la crèche Clovis, où il y aura 250 places.

M. RAOULT A reçu des échos très favorables sur la gestion des crèches.

Néanmoins il pense qu'il faudra tenir compte de l'élargissement et de l'entrée des collègues venant de pays où le système social est très organisé. Est-il prévu de développer les infrastructures sociales pour accueillir une population jeune? Quelles sont les attentes de nos nouveaux collègues qui ont des habitudes dans leurs pays? Et aussi les prévisions quant aux enfants espérés.

M. DE MEERLEER demande si de la place est prévue pour les enfants handicapés?

MME HENCEVAL répond que chaque pays membre a ses structures propres répondant à différents types de handicap pour l'accueil des enfants handicapés. C'est pourquoi, avant d'accueillir un enfant handicapé dans les crèches de la Commission, on examine ensemble avec les parents, le service médical, les psychopédagogues si c'est la solution la mieux adaptée aux besoins de l'enfant.

LA PRESIDENTE informe qu'une réunion est prévue avec la crèche pour voir dans quelle mesure on peut accueillir ces enfants. On choisira toujours ce qui est le mieux pour l'enfant.

LA PRESIDENTE demande de fournir pour la prochaine réunion les chiffres exacts sur l'état d'application du Bien-Etre en ce qui concerne les infrastructures. Ainsi qu'une liste avec les prévisions exactes combien de demandes et combien de places.

- **Rapport "Foyer VM2"**

Mme WILFART, architecte de la Commission, présente le projet du nouveau Foyer. Celui-ci est accueilli très favorablement par le Comité. Les travaux se feront pendant la période des fêtes de fin d'année.

MME THEATRE se réjouit que les anciens fonctionnaires aient accès au nouveau "Foyer" qui sera pour eux un lieu de rencontre, notamment pour les veufs et les veuves qui souffrent parfois d'isolement à Bruxelles.

MME CHOLOT demande un accès par ascenseur pour ces personnes, âgées ou handicapées. elle demande également où on en est pour la salle des sports.

MME WILFART répond que ce projet a été relancé par l'OIB.

MM EDWARDS et **ADURNO** remercient **MME WILFART** pour ses efforts en faveur de la création du nouveau Foyer.

- **Réunion INTER COPAS**

Ce point est reporté à la prochaine réunion et sera traité en présence de Mme Iacobelli

IV Cercle Equestre

M MERLETTI fait l'historique du dossier. Le Cercle équestre n'est pas content du montant qui lui a été alloué.

Mme CHOLOT dit qu'il eut été plus simple de partager le montant total par le nombre de demandeurs, mais ce n'est pas comme cela que l'on procède.

Elle explique qu'un groupe formé de 4 personnes au sein du Comité du groupement des cercles de loisirs a examiné tous les dossiers de demande de subvention, afin de répartir au mieux le montant disponible. Pour chaque cercle, les dépenses de l'année précédente ont été examinées ainsi que le rapport d'activité et le projet de budget pour 2006.

Le projet de budget du cercle équestre, qui demandait 3000 € de subvention, laisse apparaître un excédent Dépenses-Recettes de 6.000 €.

La subvention en 2005 a été de 1200 €, et le compte épargne du cercle avait augmenté de 6.000 €. Etant donné que la subvention ne doit pas servir à augmenter un compte épargne, par conséquent il a été fait une proposition d'un montant moindre.

Lors de la réunion préparatoire au COPAS, avec des représentants du Comité du personnel, de la DG ADMIN et du groupement des cercles, le montant proposé a été fixé à 1.500 € étant donné l'excédent budgétaire. Le COPAS a approuvé ce montant.

MM. BLANC, DE MEERLEER et ADURNO déclarent que la réponse de Mme Cholot est claire et convainquante.

M. RAOULT insiste pour que les comptes soient présentés de façon harmonisée avec le système belge.

Le Comité du groupement des cercles a tenu une assemblée générale. Est-ce que le cercle équestre était présent à celle-ci et a-t-il fait sa demande?

MME CHOLOT répond par l'affirmative mais ajoute qu'à ce moment, la répartition n'avait pas encore été faite.

M. RAOULT estime préférable que, dans la mesure du possible, la répartition ait lieu avant l'assemblée générale du Groupement afin que celle-ci l'entérine.

LA PRESIDENTE constate l'accord du Comité avec la décision prise selon l'explication de Mme Cholot, Présidente du groupement des cercles de loisirs.

Elle demande au Secrétariat de répondre dans ce sens par lettre à M. Cubeta, Président du cercle équestre.

V. Réorganisation de l'ADMIN C

MME DE SOLA' explique la nouvelle réorganisation de

l'ADMIN C "Politique Sociale et de Santé"

La vision a été de doter la direction C de trois unités principalement centrées sur la médecine sociale, le bien-être au travail et le pôle psychosocial.

C1 : "Politique Sociale"

- conception et définition de la politique sociale
- EMAS
- Aide financière

C2 : Service Médical et Interventions Psychosociales Bruxelles

- La politique de la santé –avec un service médical traditionnel centré sur la médecine du travail
- Un pôle psychosocial – comprenant tous les moyens pour pouvoir gérer et prévenir ce qui est le risque de santé le plus élevé et répond au modèle de société.
Il s'agit d'une synergie de tous les professionnels de la santé (psychiatres, psychologues, infirmières, assistants sociaux) avec COMPAS

C3 : Service Médical et Interventions Psychosociales Luxembourg

Ce service consistera du Service médical à Luxembourg avec un pôle psycho - social, comprenant également les assistants sociaux.

La Sécurité et l'Hygiène est passée à la Sécurité

La politique du personnel est passée à la Direction A

La Direction de la politique sociale est destinée, à l'avenir, à un directeur des nouveaux Etats membres.

Entretemps, la Directrice actuelle, Mme de Solà, continue à s'occuper des priorités:

Handicapés, bien-être et, encore à développer, le COMPAS (déjà 3 cas actuellement) et dont la Représentation du Personnel sera informée des règles de fonctionnement.

L'amélioration du Service Médical et l'établissement d'un programme de prévention.

Les assistants sociaux

Un projet de nouvel accord avec les anciens fonctionnaires.

Bien asseoir ce qui a été lancé et donner les imputs pour continuer l'évolution de la politique sociale.

M. ADURNO Insiste sur le besoin de moyens.

M. RAOULT constate que le service médical est extrêmement chargé par suite du changement de types de contrats.

La PRESIDENTE répond que dans le cadre du Bien- Etre 2.700.000 € sont disponibles jusqu'à 2009 pour renforcer la médecine préventive.

M. BLANC confirme qu'en ce qui concerne le secteur médical le CLP a demandé lors de l'entrevue avec M. Chêne:

- un renforcement de médecins fonctionnaires, il y a actuellement un déséquilibre par rapport aux médecins avec contrat;
- le recrutement d'infirmières;
- la nécessité d'engager des assistants sociaux;

LA PRESIDENTE confirme que des concours généraux sont envisagés pour le recrutement de personnel dans le secteur médical et paramédical.

M. RAOULT apprécie beaucoup l'ouverture de la Présidente et espère qu'il n'y aura pas de vacance d'activité comme ce fut le cas par le passé.

VI. Divers

M. MERLETTI donne les informations suivantes:

L'ADMINFO est passé de l'ADMIN C1 à l'ADMIN B3 "Droits et obligations". Toutefois pour sa partie sociale, les relations avec la Direction C vont continuer.

L'accueil des bulgares et des roumains

Il y a eu quatre séances d'information : 2 pour présenter les futurs Etats membres, dont une à la mission de Roumanie. Et deux rencontres, une en FR et une en EN, avec les roumains et les bulgares qui travaillent déjà à la Commission.

Notre but était d'avoir une meilleure vue d'ensemble de leurs problèmes d'intégration à la Commission et à Bruxelles. (logement, écoles, loisirs, crédit à la consommation...).

Déménagement de l'ADMINFO

Depuis deux ans, 'ADMINFO attend son déménagement dans les nouveaux locaux au Van Maerlant 18 avec possibilité d'utiliser les deux grandes salles au V.M. 2, apparemment attribuées au Comité des Régions.

Cette situation d'incertitude est devenue inacceptable. ADMINFO demande une décision rapide pour le déménagement ou bien le réaménagement des bureaux actuels.

LA PRESIDENTE soutient la position d'ADMINFO et estime qu'une solution appropriée pour les locaux doit être trouvée dans les plus brefs délais.

La prochaine réunion du COPAS est prévue pour: jeudi 23 novembre 2006

LA PRESIDENTE clôture la réunion à 12h45.

Roy EDWARDS

Pour le Secrétariat du COPAS